



Conseils départementaux & Ateliers et Chantiers d'Insertion **UN PARTENARIAT À PRÉSERVER**

Chef de file des politiques d'insertion, les Départements sont engagés au côté des Entreprises Sociales Apprenantes, porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion, avec l'objectif partagé de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Des désengagements et des remises en cause progressives des partenariats existants par certaines collectivités entraînent des disparités territoriales dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des difficultés grandissantes des structures partenaires porteuses d'ACI.

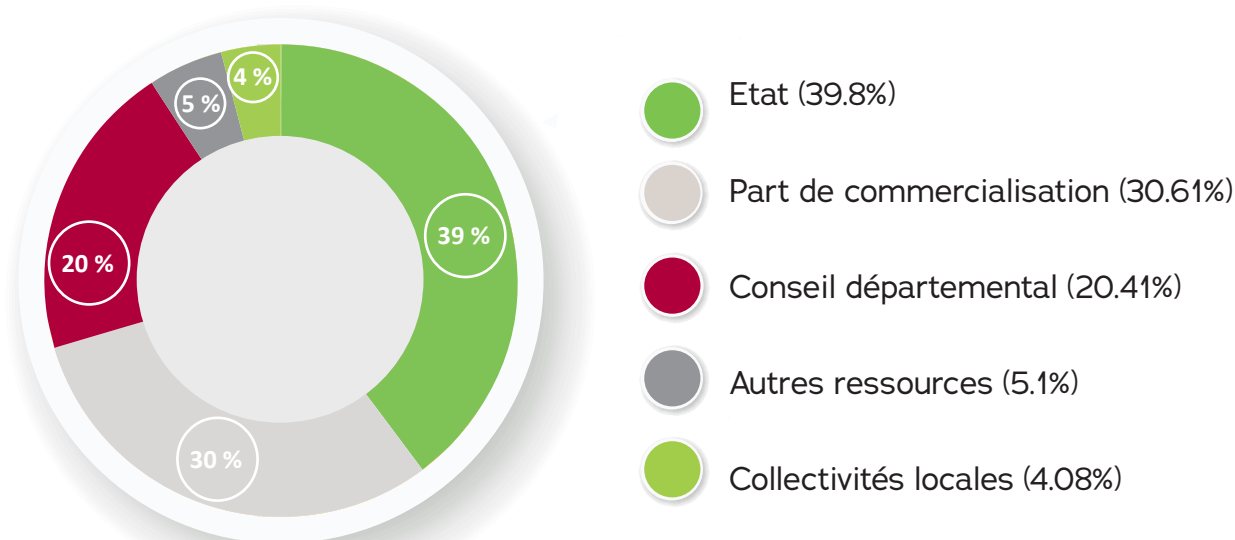
CHANTIER école dresse un bilan des partenariats et fait des propositions afin de poursuivre une collaboration riche au bénéfice des salariés en parcours d'insertion et des territoires.





Les Conseils Départementaux : deuxième financeur public des ACI

Modèle économique type des ACI



Chiffres DARES 2011

DES MODALITÉS VARIÉES

- **Subvention**
- **Co-financement des postes** des salariés en parcours
- Co-financement via le **Fonds Social Européen**
- **Appel à projet**
- **Appel d'offres** réservés et marchés clausés

DES SOUTIENS MULTIPLES

- Appui à **l'emploi des bénéficiaires du RSA**
- **Soutien à l'accompagnement et à l'encadrement** des bénéficiaires du RSA
- **Soutiens thématiques**, selon les besoins des territoires : suivi post chantier, investissement, formation, etc.
- Participation à **l'activité économique** des structures
- **Appui à l'investissement** et au développement de projets



Le Département, **chef de file des politiques d'insertion**

« Outre le cofinancement des aides au poste, les Conseils Généraux conservent la possibilité de financer les structures sur leurs fonds propres ou en mobilisant le FSE.
[...] Chaque fois que possible, un accord global sur le cofinancement de l'IAE sera recherché, pouvant couvrir le financement pour les différentes catégories de structures et de personnes, dans une logique de complémentarité des actions entre l'Etat et le Département. »

► **Réforme du financement de l'IAE**





L'engagement des Départements : garantie d'un accompagnement de qualité et d'un développement territorial durable



Les ACI partenaires efficaces de la lutte contre la pauvreté

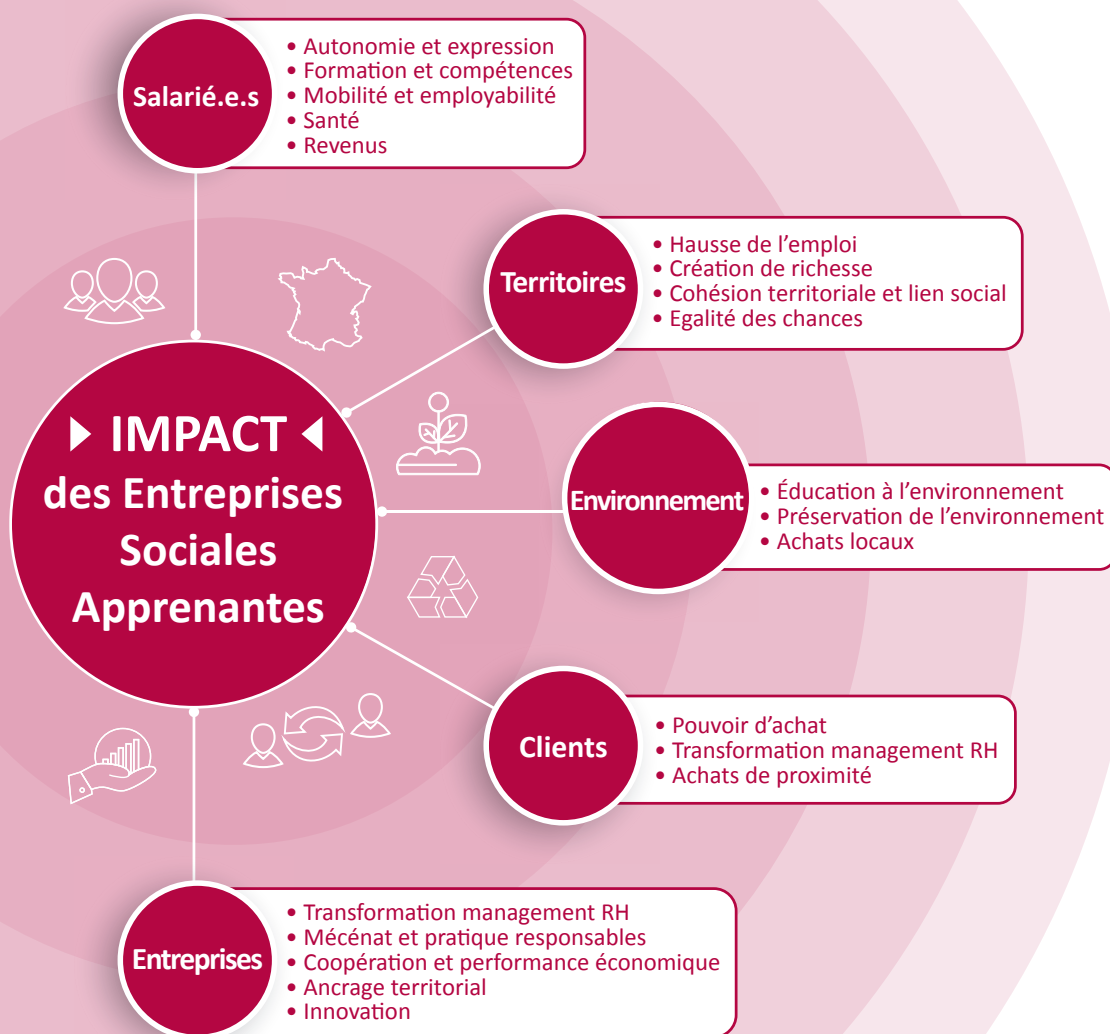
« La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail. Cela suppose de refuser une société dans laquelle une partie de nos concitoyens serait considérée comme « inemployables » avec les minima sociaux comme seul horizon.

[...] Pour les publics les plus en difficulté, les acteurs de l'insertion par l'activité économique seront pleinement mobilisés, avec l'objectif d'accroître de 25 % le nombre de postes concernés sur la mandature.

► **Extrait de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**

LES ESA

QUELS IMPACTS SUR LES TERRITOIRES ET LES PARTIES PRENANTES





Nos propositions Pour un partenariat renouvelé au service des habitants et des territoires

Alors que le poids des dépenses liées à l'action sociale s'accroît, les collectivités territoriales font face à des difficultés grandissantes pour financer ces politiques. Face à la baisse des dotations aux collectivités, le financement des allocations de solidarité dont le RSA devient plus difficile pour les Départements, les amenant à faire **des choix budgétaires de court-terme, au détriment du tissu économique et associatif local**, notamment :

- Baisse du volume ou non revalorisation des financements départementaux dédiés aux parcours des bénéficiaires du RSA au sein de SIAE
- Substitution des cofinancements des fonds départementaux en baisse, par des fonds FSE
- Maintien d'un soutien uniquement aux ACI déjà existants, sans prise en compte des nouveaux projets

- ● ● **Le désengagement des Conseils Départementaux représente un risque financier pour les structures porteuses d'ACI**, pouvant conduire à leur disparition. Au-delà des structures en elles-mêmes, il s'agit dès lors d'une **perte importante pour les habitants et le territoire** en termes d'activité économique, de création d'emploi et d'égalité d'accès aux structures d'insertion.

Les ACI acteurs reconnus de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi



« Trop souvent, les ACI sont obligés de consacrer beaucoup de leur compétence pour se maintenir en vie. **Pourtant, les ACI, seul type de SIAE inscrit dans le secteur non marchand, concourent réellement à l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.**

A ce titre, il serait logique que leurs efforts portent uniquement sur leur mission de base d'accompagnement des publics et que leur modèle économique ne soit pas sans cesse fragilisé, en particulier **du fait des contraintes du Fonds Social Européen (FSE), ressource financière quasi incontournable** pour autant et dont la mission plaide pour une simplification des process. »

► Extrait du Rapport des députés C. Pitollat & M. Klein, portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

1

Afin de garantir la capacité d'actions des Départements, CHANTIER école réaffirme la nécessité que l'Etat garantisse le niveau des dotations des collectivités territoriales, notamment concernant le financement des allocations individuelles de solidarité.



2

Garantir l'égalité de traitement des bénéficiaires d' AIS sur l'ensemble du territoire

- **Maintenir un co-financement de l'aide au poste par les Départements** au titre de la prise en charge des publics bRSA et un financement complémentaire, afin de soutenir l'accompagnement et l'encadrement sur chaque Département.
- **Favoriser une gouvernance collective locale des parcours d'insertion et garantir une continuité des informations entre les parties prenantes** (Prescripteurs, assistants sociaux du Département, accompagnateurs socioprofessionnels de la SIAE, etc.) et les ACI, notamment à travers le SPIE et les instances de l'IAE (CDIAE, comités locaux...).
- **Dynamiser la prescription des parcours d'IAE** en permettant une interconnaissance accrue entre les structures porteuses d'ACI et les services départementaux au delà de l'interface numérique « Les emplois de l'Inclusion ».

3

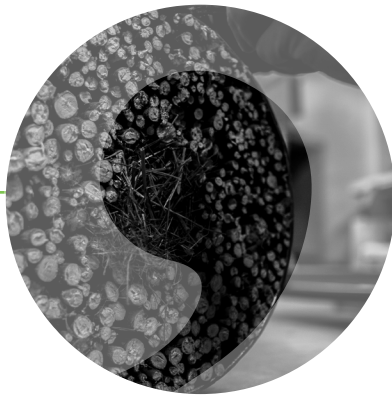
Garantir l'égalité de traitement des ACI sur l'ensemble du territoire national

- **Garantir le financement public de la mission d'insertion des ACI, à hauteur de 70 % de leur budget** en maintenant sur l'ensemble des territoires un financement des Conseils Départementaux complémentaire à celui de l'Etat et des autres partenaires publics.
- **Confier à l'Agence de Service et de Paiement le versement** de la participation départementale de l'aide au poste.
- **Favoriser une signature des Conventions Annuelles d'Objectifs et de Moyens assez tôt dans l'année** pour sécuriser les structures et assurer une meilleure visibilité sur leurs actions.

4

Garantir la stabilité économique et la capacité d'action des structures agissant pour l'insertion des bénéficiaires du RSA

- **Favoriser les financements directs des conseils départementaux** et éviter leur substitution par des co-financements FSE, qui doivent venir en complément, et non en substitution.
- En cas de financement complémentaires via **le FSE, garantir une avance significative pour les structures ainsi qu'un versement de solde dans des délais restreints**. Privilégier l'intervention avec des fonds **FSE en périmètre restreint et non en périmètre global** et favoriser l'accompagnement des structures à la gestion de ces financements.
- **Sécuriser le financement FSE des structures porteuses d'ACI dans le cadre de la transition entre la programmation 2014-2020 et le FSE+**. Assurer également la croissance des financements au regard du développement du secteur dans la cadre du Pacte d'Ambition pour l'IAE.



5

Garantir la capacité d'action des structures et leur développement à la hauteur des besoins des territoires et des publics

- **Soutenir financièrement la création de projets d'insertion par l'activité économique**, en particulier en secteur rural ou politique de la ville, et dans les zones peu pourvues en offre d'insertion « zones blanches ».
- **Cofinancer l'investissement des ateliers chantiers d'insertion sur des secteurs d'activités liés aux compétences départementales** : mobilité, alimentation locale et durable, recyclage et réemploi, services de proximité, culture, protection et aménagement des espaces naturels...
- **Développer le recours aux achats publics responsables** au sein des Conseils Départementaux et mettre en œuvre des dynamiques locales favorisant le recours aux clauses d'insertion et aux marchés réservés.
- **Soutenir l'action et le financement des réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique** concourant au développement de parcours et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

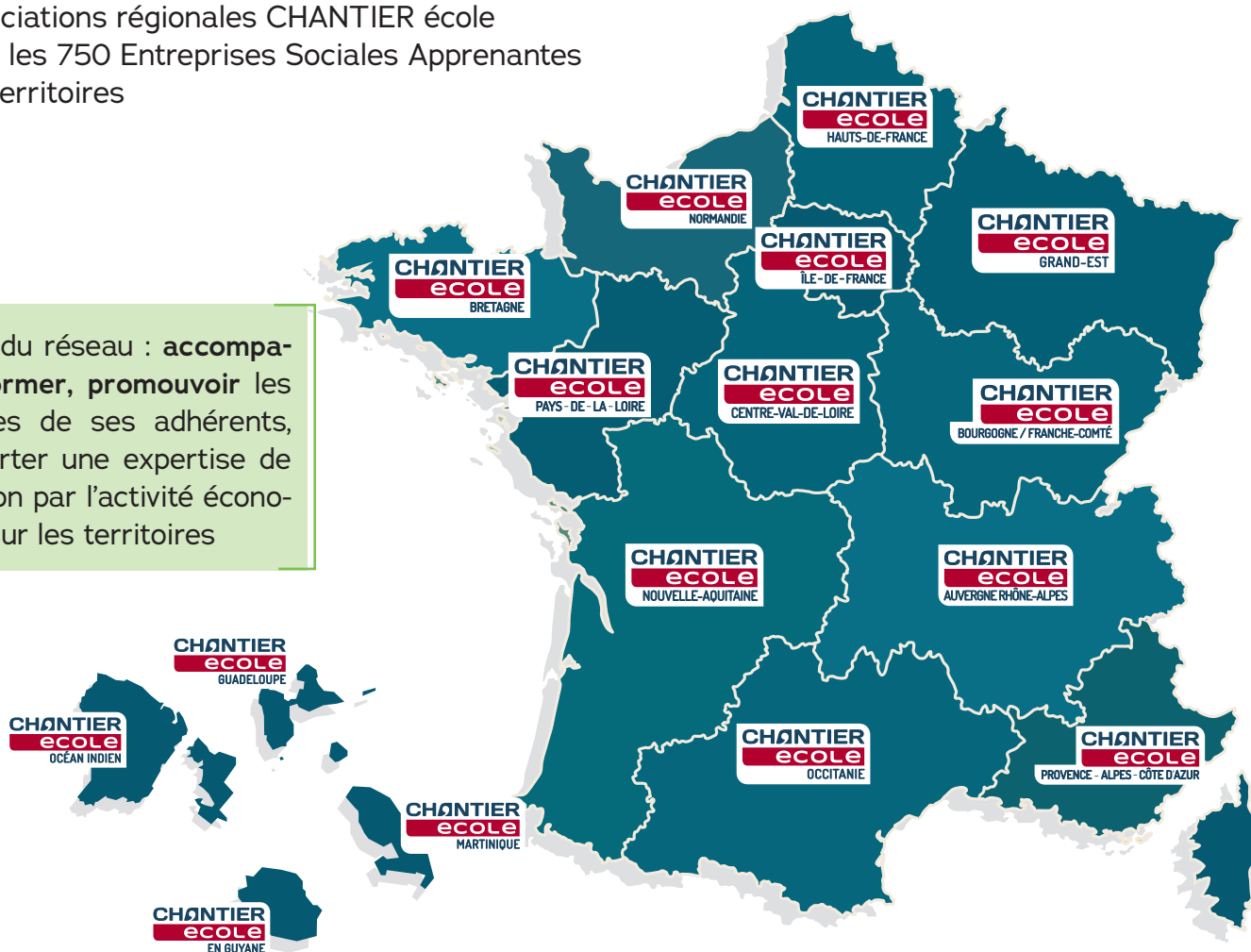




CHANTIER école : le réseau des Entreprises Sociales Apprenantes

15 associations régionales CHANTIER école animent les 750 Entreprises Sociales Apprenantes sur les territoires

Le rôle du réseau : **accompagner, former, promouvoir** les initiatives de ses adhérents, et apporter une expertise de l'insertion par l'activité économique sur les territoires



Contacts et lien au réseau !

chantierecole.org



Chantier école – Réseau national



CHANTIER école